

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 22

Représentés : 26

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 18/06/2018

Date d'affichage : 20/06/2018

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du mardi 26 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 26 juin 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Patricia PENCHENAT - Erwan DE KERSAINTGILLY - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

**ABSENTS** : Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Gaëtan MULLER -

**POUVOIRS** : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Jonathan LAURITO à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Par délibération n° 2014/091 en date du 7 juillet 2014, le Conseil municipal a approuvé la dénomination d'une partie du square Mansui, en vue de la réalisation d'un parking : parking Maurice Barrès.

Ce projet en phase de réflexion ne s'est pas concrétisé, il est demandé au Conseil municipal de conserver le nom du square Mansui dans sa totalité.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'abroger sa délibération n° 2014/091 en date du 7 juillet 2014.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/091 en date du 7 juillet 2014, approuvant la dénomination du parking Maurice Barrès,

**N° 2018/076**

**ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2014/091 DU 07/07/2014 PORTANT DENOMINATION DE  
VOIE : SQUARE MANSUI-PARKING MAURICE BARRES**

*APL*

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 6 JUIL. 2018

ID : 083-218300424-20180626-2018\_076-DE

Reçu  
Lecture  
N° 2018/076

CM 26/06/2018

N° 2018/076

ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2014/091 DU 07/07/2014 PORTANT DENOMINATION DE  
VOIE : SQUARE MANSUI-PARKING MAURICE BARRÈS

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil  
municipal décide :

- d'abroger sa délibération n° 2014/091 en date du 7 juillet 2014  
approuvant la dénomination du parking Maurice Barrès.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,



Marc Étienne LANSADE